



Rapport de Communication sur le Progrès (COP) 2019



Toutes nos énergies pour vous

Table des matières

Préambule	3
Lettre de soutien et d'engagement	4
Table de correspondance	5
Annexe	7

Préambule

Lydec a adhéré le 14 octobre 2015 aux Dix Principes du Pacte Mondial des Nations Unies, et a été l'un des membres fondateurs du « Réseau Pacte Mondial Maroc », lancé le 17 mars 2017, en partenariat avec la Confédération Générale des Entreprises du Maroc (CGEM) et six autres entreprises marocaines. Cette plateforme permet le partage et la promotion des bonnes pratiques du secteur privé marocain en matière de RSE et de contribution à l'atteinte des 17 Objectifs de Développement Durable (ODD).

Le Rapport de Communication sur le Progrès (COP) de Lydec, au titre de l'exercice 2019, permet notamment d'informer l'ensemble des parties prenantes intéressées des différentes politiques et actions mises en œuvre par l'entreprise, ainsi que des résultats obtenus, en lien avec les quatre domaines relatifs aux Dix Principes : droits humains, normes du travail, environnement, et lutte contre la corruption.

Le Rapport COP 2019 de Lydec se base essentiellement sur son **Rapport Financier Annuel 2019** *. Une correspondance a été effectuée entre son contenu, les Dix Principes et les ODD (voir tableau aux pages suivantes).

* Rapport Financier Annuel 2019 de Lydec accessible sur son site internet via le lien suivant : <https://www.lydec.ma/site/documents/10156/19194/Rapport+activit%c3%a9s+2019.pdf>

Lettre de soutien au Pacte Mondial des Nations Unies et d'engagement à respecter et mettre en œuvre les Dix Principes

Monsieur le Secrétaire Général, honorables parties prenantes,

Filiale du Groupe SUEZ au Maroc, Lydec est un opérateur de services publics qui gère la distribution d'eau et d'électricité, la collecte des eaux usées et pluviales, et l'éclairage public pour 5 millions d'habitants du Grand Casablanca.

Consciente de la contribution de ses métiers à la performance économique, mais aussi environnementale et sociale, sur le Grand Casablanca, Lydec est engagée dans une démarche pérenne de développement durable depuis le démarrage de ses activités en 1997.

Lydec définit aujourd'hui sa raison d'être comme étant d'apporter au quotidien des services essentiels de qualité aux citoyens et aux acteurs économiques dans un esprit d'efficacité, d'innovation et de partenariat pour contribuer au développement durable de son territoire d'ancrage.

En souhaitant nous conformer aux meilleurs standards nationaux et internationaux en matière de responsabilité sociétale (RSE), nous avons adhéré aux Dix Principes du Pacte Mondial des Nations Unies en 2015. Cet engagement constant a été, au fil des années, renforcé, structuré et intégré à la stratégie et à la politique générale de l'entreprise.

Notre Feuille de route Développement Durable 2030 incarne en particulier l'engagement de Lydec à mettre en œuvre des initiatives plus responsables et créatrices de valeur partagée au bénéfice de l'ensemble des parties prenantes de l'entreprise.

J'ai ainsi l'honneur de réitérer l'engagement volontaire de Lydec en matière de développement durable et son soutien envers le Pacte Mondial des Nations Unies et les Dix Principes en matière de respect des droits humains, des normes internationales du travail, de l'environnement, ainsi qu'en matière de lutte contre la corruption.

Le dialogue avec les parties prenantes étant l'un des fondements de notre projet d'entreprise Synergies 2025 et de notre démarche RSE, nous nous engageons à partager ces informations par tous les canaux et moyens de communication auprès des parties prenantes concernées.

Vous priez d'agréer l'expression de mon profond respect.

Casablanca, le 18 juin 2020

Jean-Pascal DARRIET
Directeur Général

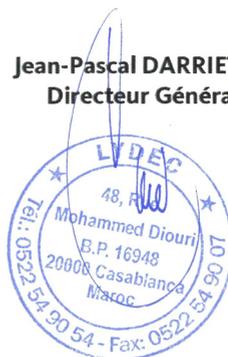


Table de correspondance entre les Dix Principes, les Objectifs de Développement Durable et le contenu du Rapport Annuel 2019



1 : Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme



- | | |
|---|--|
| 2.2. Le projet d'entreprise Synergies 2025 | 8.2. Stratégie et gouvernance RSE |
| 3. Gouvernance | 8.2.3. Enjeu stratégique RSE (projet d'entreprise Synergies 2025) et Feuille de route Développement Durable 2030 |
| 3.4. Le dispositif éthique et déontologique | 8.3. Dispositif éthique et déontologique |
| 4. Direction Générale | 8.4.1. Impact économique et social |
| 4.4. Ancrer une culture d'innovation pérenne | 8.4.2. Relations avec les parties prenantes |
| 6.1. Au service d'une ville durable | 8.5.1. Capital humain |
| 6.2. Investissements réalisés par la Gestion Déléguée | 8.5.2. Prévention et sécurité |
| 7.2. Service de distribution d'eau potable | 8.6. Informations environnementales |
| 7.6.2. Prévention et sécurité | 8.7. Engagement sociétal (Fondation Lydec) |
| 7.6.3. Achats | |
| 7.6.4. Logistique & Moyens généraux | |
| 8.1.5. 7 ^{ème} édition de l'opération Ramadan Attadamoun | |

2 : Les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme



- | | |
|---|---|
| 3.4. Le dispositif éthique et déontologique | 7.6.4. Logistique & Moyens généraux |
| 7.2. Service de distribution d'eau potable | 8.3. Dispositif éthique et déontologique |
| 7.3. Service de l'assainissement liquide | 8.4.2. Relations avec les parties prenantes |
| 7.4. Exploitation Electricité | 8.5.1. Capital humain |
| 7.5. Exploitation Eclairage public | 8.5.2. Prévention et sécurité |
| 7.6.2. Prévention et sécurité | 8.6. Informations environnementales |
| 7.6.3. Achats | |

- 3 : Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective
- 4 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination du travail forcé ou obligatoire
- 5 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants



- 8.3. Dispositif éthique et déontologique
- 8.4.2. Relations avec les parties prenantes

- 8.5.1. Capital humain
- 8.5.2. Prévention et sécurité

6 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession



- 8.5.1. Capital humain

7 : Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution aux problèmes touchant à l'environnement



- 6.2. Investissements réalisés par la Gestion Délégée
- 7.2. Service de distribution d'eau potable
- 7.3. Service de l'assainissement liquide
- 7.4. Exploitation Electricité
- 7.5. Exploitation Eclairage public

- 7.6.6. Systèmes d'Information
- 7.6.7. Qualité des chantiers
- 8.2. Stratégie et gouvernance RSE
- 8.6. Informations environnementales

8 : Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement



- 6.1. Au service d'une ville durable
- 6.2. Investissements réalisés par la Gestion Délégée
- 7.2. Service de distribution d'eau potable
- 7.3. Service de l'assainissement liquide
- 7.4. Exploitation Electricité
- 7.5. Exploitation Eclairage public
- 7.6.3. Achats

- 8.1.3. Distinction de la galerie Eaucéan avec le trophée Lalla Hasnaa du « Littoral Durable »
- 8.1.4. 17^{ème} édition de l'opération Plages Propres
- 8.2. Stratégie et gouvernance RSE
- 8.4.2. Relations avec les parties prenantes
- 8.6. Informations environnementales
- 8.7. Engagement sociétal (Fondation Lydec)

9 : Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses



- 4.4. Ancrer une culture d'innovation pérenne
- 6.1. Au service d'une ville durable
- 7.2. Service de distribution d'eau potable
- 7.3. Service de l'assainissement liquide
- 7.4. Exploitation Electricité
- 7.5. Exploitation Eclairage public

- 7.6.6. Systèmes d'Information
- 8.1.2. Mise à l'honneur de l'espace expérimental de la Step de Médiouna
- 8.6. Informations environnementales
- 8.7. Engagement sociétal (Fondation Lydec)

10 : Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin



- 3.4. Le dispositif éthique et déontologique
- 7.6.3. Achats

- 8.3. Dispositif éthique et déontologique
- 8.4.2. Relations avec les parties prenantes

Annexe : Liste des 17 Objectifs de Développement Durable (ODD)



- ODD 1 : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde
- ODD 2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable
- ODD 3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge
- ODD 4 : Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie
- ODD 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles
- ODD 6 : Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable
- ODD 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable
- ODD 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous
- ODD 9 : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation
- ODD 10 : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre
- ODD 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables
- ODD 12 : Établir des modes de consommation et de production durables
- ODD 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions
- ODD 14 : Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable
- ODD 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité
- ODD 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous
- ODD 17 : Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement et le revitaliser



Contact :

48, rue Mohamed Diouri - 20110 Casablanca

Tél : +212 (0) 522 54 90 22

Pour encore plus d'informations sur Lydec, ou pour suivre notre actualité,
rendez-vous sur :

www.lydec.ma • blog.lydec.ma

